Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime | N° de page
22 | 201

DÉLIBÉRATION

Le 7 novembre 2022 à 18h00, les membres du Conseil du 9e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur le point suivant :

- question relative à la pratique cyclable dans le 9e par M. Marc Delaporte.

Puis, à 18h30, les membres du Conseil du 9e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9e arrondissement, sur convocation adressée le 28 octobre 2022, conformément aux dispositions :

- de la 2e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1er, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil possible du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

ORDRE DU JOUR

1. 09.2022.115 Désignation d'un secrétaire de séance.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2022.116 Recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. 09.2022.117 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 26 septembre 2022.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.

4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

5. 09.2022.118 Adoption de l'État spécial du 9e arrondissement pour l'exercice 2023.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.

6. Communication sur le bilan annuel d'activité du comité des usagers des équipements municipaux du 9e arrondissement de Paris, par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 202

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

7. Communication sur le bilan annuel d'activité des conseils de quartier du 9e arrondissement de Paris, par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

8. 2022.DDCT.64 Subventions (54 000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 16 associations dont les associations Mosaïques 9 (4 000 euros) et Tout autre chose (3 000 euros) sises dans le 9e arrondissement.
M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

9. 2022.DDCT.103 Actualisation de la charte du budget participatif.
M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

10. V.09.2022.121 Vœu à la Maire de Paris, déposé par Delphine Bürkli, Jean-Pierre Plagnard et l'exécutif municipal du 9e, rattaché au projet de délibération 2022.DDCT.103, relatif à l'actualisation de la charte du budget participatif.

11. 2022.DLH.144 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 1re concession avec la SOREQA et avenant n° 16.
M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

12. 2022.DLH.248 Réalisation au 9 rue du Cardinal Mercier (9e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 21 logements sociaux (13 PLAI - 8 PLUS) par la RIVP - Subvention (2 429 072 euros).
M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

13. 2022.DLH.258 Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine.
M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

14. 2022.DASCO.110 Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les caisses des écoles.
M. Sébastien Dulermo rapporteur.

15. 2022.DJS.30 Subventions (108 000 euros dont 4 500 euros pour l'O.M.S. 9) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 9 et d'avenants avec 12 O.M.S. **RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**.

16. 2022.DSOL.106 Schéma séniors parisiens 2022-2026.
Mme Virginie Mergoil rapporteure.

17. 2022.DJS.138 Subventions d'équipement (32 500 euros) et conventions avec une association gestionnaire d'un foyer de jeunes travailleurs et deux associations jeunesse dont l'association Mosaïques 9 sise dans le 9e arrondissement.
Mme Virginie Mergoil rapporteure.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 N° de page 203

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

18. 2022.DJS.154 Signature des contrats jeunesse de Paris Centre et des 9e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 19e et 20e arrondissements.
Mme Virginie Mergoil rapporteure.

19. 2022.DSOL.113 Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes sans-abri à Paris, dont 254 892 euros à l'association Emmaüs Solidarité qui intervient dans le 9e arrondissement.
Mme Virginie Mergoil rapporteure.

20. 2022.DCPA.21 Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les équipements publics adoptées entre 2015 et 2022, dont la délibération 2022.DCPA.13 - Crèche 11 rue Drouot (9e arrondissement) - Restructuration - Approbation du principe de l'opération, autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives et de solliciter tout financement extérieur.
Mme Virginie Mergoil rapporteure.

21. 2022.DEVE.88 Subventions (67 280 euros) à 9 associations parisiennes, dont les associations Pulsart et Fair(e) un monde équitable, pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable dans le 9earrondissement.
M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

22. 2022.DVD.131 Plan Vélo 2021-2026 - Autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région Ile-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables.
Mme Maud Lelièvre rapporteure.

VŒUX

23. V.09.2022.135 Vœu déposé par le groupe Paris En Commun relatif à l'attribution des logements sociaux dans le 9e.

24. V.09.2022.136 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli, Alexis Govciyan et l'exécutif municipal du 9e arrondissement, relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu emblématique de l'arrondissement portant le nom de Madeleine Pauliac.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 204

DÉLIBÉRATION

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, Mme Virginie Mergoil, M. Jean-Pierre Plagnard, M. Jean-Baptiste Gardes, M. Alexis Govciyan, Mme Maud Lelièvre, M. Nicolas Cour, Mme Lorraine Gay, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin.

Était excusé : M. Arnaud Ngatcha (pouvoir donné à Mme Camille Vizioz-Brami).

Sont arrivés en cours de séance : Mme Lorraine Gay (arrivée à 18h34) et M. Sébastien Dulermo (pouvoir donné à Mme Delphine Bürkli et arrivée à 19h12).

Sont parties en cours de séance : Mme Adeline GUILLEMAIN (départ à 19h48 et pouvoir donné à Mme Maud Lelièvre) et Mme Virginie Mergoil (départ à 20h42 et pouvoir donné à M. Alexis Govciyan).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

M. Jean-Pierre Plagnard, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

L
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 N° de page 205

DÉLIBÉRATION

09.2022.115

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : M. Jean-Pierre Plagnard est désigné comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022.

La délibération 09.2022.115 est adoptée à l'unanimité.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Délibération | N° de page
22 | 206

DÉLIBÉRATION

09.2022.116

RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-12 et L.2511-10 ;

Vu l'article 6 du règlement intérieur du Conseil du 9e arrondissement adopté lors de la séance du 30 novembre 2020 ;

Vu la convocation du 28 octobre 2022 adressée par la Maire du 9e arrondissement pour la réunion du Conseil du 9e arrondissement du 7 novembre 2022 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 28 octobre 2022 et l'ordre du jour complémentaire publié le 3 novembre 2022 ;

Sur la proposition de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Le Conseil du 9e arrondissement approuve le recours à la procédure d'urgence pour l'examen d'un projet figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

La délibération 09.2022.116 est adoptée à l'unanimité.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 N° de page 207

DÉLIBÉRATION

09.2022.117

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 26 SEPTEMBRE 2022.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 26 septembre 2022 est approuvé.

La délibération 09.2022.117 est adoptée à l'unanimité.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 N° de page 208

DÉLIBÉRATION 09.2022.118

ADOPTION DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9E ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2023.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales, traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, et notamment l'article L.2511-41 ;

Vu la délibération 2022.DFA.56 du Conseil de Paris en date du 11 au 14 octobre 2022 ;

Vu la notification, en date du 14 octobre 2022, du montant des trois dotations affectées à l'État spécial du 9e arrondissement pour l'exercice 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Le Conseil du 9e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient par 12 voix et 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) sur le projet de délibération 09.2022.118.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS
CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 209

DÉLIBÉRATION

09.2022.118 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION ANIMATION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé		BP 2022	CA 2021	BS 2022	CO 2022	BP 2023
RUBRIQUE 0381 : CONSEIL DE QUARTIER (ANIMATION LOCALE)						
6068	AUTRES MATIERES		18,00		-	
6156	MAINTENANCE			5 520,00	5 520,00	
6232	FETES ET CEREMONIES		465,14		-	
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE		314,57		-	
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	16 530,00	3 911,37	3 378,00	19 908,00	16 530,00
TOTAL RUBRIQUE 0381 : CONSEIL DE QUARTIER (ANIMATION LOCALE)		16 530,00	4 791,08	8 898,00	25 428,00	16 530,00
RUBRIQUE 301 : DOTATION D'ANIMATION LOCALE						
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 000,00	2 291,08		6 000,00	6 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 000,00			5 000,00	5 000,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	5 000,00			5 000,00	5 000,00
6068	AUTRES MATIERES		463,20		-	
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	5 000,00			5 000,00	5 000,00
61358	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	7 000,00			7 000,00	7 000,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE		474,52		-	
62268	HONORAIRES		8 340,00		-	
6232	FETES ET CEREMONIES	35 000,00	22 831,92		35 000,00	35 000,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	30 000,00	68 253,64	40 000,00	70 000,00	30 000,00
6238	DIVERS PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES	10 000,00	2 212,62	10 000,00	20 000,00	10 000,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	4 000,00	1 589,76		4 000,00	4 000,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	81 490,00	65 163,24	3 510,00	85 000,00	75 268,00
TOTAL RUBRIQUE 301 CHAPITRE 011		188 490,00	171 239,97	53 510,00	242 000,00	182 268,00
RUBRIQUE 0282 : TRAVAUX URGENTS						
615221	BATIMENTS PUBLICS	252 846,00	301 127,96	64 485,32	317 331,32	260 965,00
TOTAL RUBRIQUE 0282 CHAPITRE 011		252 846,00	301 127,96	64 485,32	317 331,32	260 965,00
TOTAL DOTATION ANIMATION LOCALE		457 866,00	477 099,01	126 893,32	584 759,32	459 763,00

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 210

DÉLIBÉRATION

09.2022.118 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé		BP 2022	CA 2021	BS 2022	CO 2022	BP 2023
RUBRIQUE 020 : MAIRIE D'ARRONDISSEMENT						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	17 635,00	6 763,31		17 635,00	6 831,00
60612	ENERGIE				-	
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	32 252,00	35 429,24	15 538,63	47 790,63	30 000,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	51 853,00	42 391,22		51 853,00	20 000,00
60623	ALIMENTAIRE		4 895,48		-	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 000,00	6 093,79	1 547,85	2 547,85	1 000,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00	6 228,02	1 000,00	2 000,00	1 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	103 000,00	123 490,20	40 000,00	143 000,00	103 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	17 000,00	14 819,58		17 000,00	17 000,00
6068	AUTRES MATIERES		5 052,96		-	
61351	LOCATION VEHICULES TAM	117 000,00	60 652,49		117 000,00	117 000,00
61358	LOCATION MOBILIERES - AUTRE		13 666,55		-	
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS				-	
615221	BATIMENTS PUBLICS		2 630,26		-	
6156	MAINTENANCE	25 437,00	26 336,47	5 000,00	30 437,00	25 437,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE	3 000,00	1 041,73		3 000,00	3 000,00
62268	AUTRES HONORAIRES				-	
6234	RECEPTION		12 027,65		-	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS		534,00		-	
6238	DIVERS		1 080,00		-	
6241	TRANSPORTS DE BIENS	1 000,00			1 000,00	1 000,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	50 000,00	33 733,90		50 000,00	50 000,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE		12 874,35		-	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	6 000,00	26 224,68	3 000,00	9 000,00	6 000,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	15 000,00	39 357,91	20 000,00	35 000,00	15 000,00
6581/CHAPITRE 65	INTERETS MORATOIRES	50,00	-		50,00	50,00
TOTAL RUBRIQUE 020 CHAPITRE 011		441 227,00	475 327,79	86 086,48	527 313,48	396 318,00
TOTAL RUBRIQUE 020		441 227,00	475 327,79	86 086,48	527 313,48	396 318,00

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 211

DÉLIBÉRATION

09.2022.118 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé		BP 2022	CA 2021	BS 2022	CO 2022	BP 2023
RUBRIQUE 0241 : ESPACE ASSOCIATIF						
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE		84,98		-	
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	14 900,00	15 849,63	2 100,00	17 000,00	14 900,00
614	CHARGE	600,00	1 216,56	900,00	1 500,00	600,00
6156	MAINTENANCE		25,18		-	
TOTAL RUBRIQUE 0241 -CHAPITRE 011		15 500,00	17 176,55	3 000,00	18 500,00	15 500,00
RUBRIQUE 242 : MAISON DES ASSOCIATIONS						
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	2 450,00	2 931,69	3 266,80	5 716,80	5 717,00
60623	ALIMENTATION		132,13		-	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	150,00			150,00	150,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	200,00			200,00	200,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500,00	67,91		500,00	500,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00	70,25		1 000,00	1 000,00
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES	500,00			500,00	500,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	49 061,00	51 619,50	3 450,00	52 511,00	49 061,00
61358	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	1 000,00			1 000,00	1 000,00
614	CHARGES LOCATIVES, DE COPROPRIETE	3 000,00	3 834,84		3 000,00	3 000,00
6156	MAINTENANCE	3 200,00	1 406,07		3 200,00	3 200,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE	800,00			800,00	800,00
6184	VERSEMENTS ORG. FORMATION	3 500,00			3 500,00	3 500,00
6234	RECEPTIONS	1 500,00			1 500,00	1 500,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000,00			1 000,00	1 000,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	3 000,00	572,75		3 000,00	3 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	12 500,00	8 968,67		12 500,00	12 500,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	3 000,00	3 386,76		3 000,00	3 000,00
TOTAL RUBRIQUE 0242 (ex 0208) CHAPITRE 011		86 361,00	72 990,57	6 716,80	93 077,80	89 628,00

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS
CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millesime 22 | N° de page 212

DÉLIBÉRATION

09.2022.118 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé		BP 2022	CA 2021	RS 2022	CO 2022	BP 2023
RUBRIQUE 211 : ECOLES MATERNELLES						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	29 000,00	21 000,27		29 000,00	29 000,00
60612	ENERGIE				-	
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	75 121,00	80 369,69	81 599,69	156 720,89	56 721,00
60612-2	ENERGIE - GAZ	24 423,00	45 509,40	69 585,85	94 008,85	50 000,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	59 045,00	54 470,44		59 045,00	55 015,00
60623	ALIMENTATION		380,48		-	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 200,00	1 168,77		1 200,00	1 200,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	9 000,00	10 275,57	2 000,00	11 000,00	9 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 000,00	18 891,43		6 000,00	6 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00	7 858,92	5 000,00	6 000,00	3 000,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	50 078,00	31 990,35		50 078,00	50 078,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 000,00			6 000,00	6 000,00
61521	ENTRETIEN TERRAIN		378,18		-	
615221	BATIMENTS PUBLICS		8 820,48		-	
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	1 000,00	4 865,42		1 000,00	1 000,00
6156	MAINTENANCE	18 735,00	15 069,79		18 735,00	18 735,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE				-	
6238	PUBLICITE PUBLICATION RELAT PUBLIQUES DIVERS				-	
6241	TRANSPORTS DE BIENS	4 406,00	1 367,46		4 406,00	4 406,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	1 300,00			1 300,00	1 300,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	20 352,00	14 822,40	6 000,00	26 352,00	20 352,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	5 000,00	1 891,28		5 000,00	5 000,00
TOTAL RUBRIQUE 211 CHAPITRE 011		**311 660,00**	**318 484,99**	**164 185,74**	**475 845,74**	**316 807,00**

RUBRIQUE 212 : ECOLES PRIMAIRES						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	61 000,00	32 196,40		61 000,00	61 000,00
60612	ENERGIE				-	
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	67 755,00	65 843,38	60 659,55	128 394,55	60 000,00
60612-2	ENERGIE - GAZ	33 883,00	31 847,74	33 745,00	67 628,00	68 043,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	70 899,00	62 019,28		70 899,00	70 494,00
60623	ALIMENTION		453,85		-	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 500,00	1 471,49	2 800,00	4 300,00	1 500,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	13 000,00	14 253,84		13 000,00	15 800,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	5 000,00	20 820,99		5 000,00	5 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 000,00	13 077,95	5 000,00	10 000,00	5 000,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	99 114,00	95 515,87		99 114,00	99 114,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 100,00	796,75		2 100,00	2 100,00
61521	ENTRETIEN DES TERRAINS		488,48		-	
615221	BATIMENTS PUBLICS				-	
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	2 050,00	2 246,95		2 050,00	2 050,00
6156	MAINTENANCE	15 452,00	5 567,08		15 452,00	15 452,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE	1 749,00	390,72		1 749,00	1 749,00
6238	PUBLICITE PUBLICATION RELAT PUBLIQUES DIVERS				-	
6241	TRANSPORTS DE BIENS	11 917,00	7 493,23		11 917,00	11 917,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 452,00			2 452,00	2 452,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	22 000,00	15 055,43	6 000,00	28 000,00	22 000,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	2 000,00	21 108,00	6 000,00	8 000,00	2 000,00
TOTAL RUBRIQUE 212 CHAPITRE 011		**416 881,00**	**390 447,39**	**114 184,55**	**531 065,55**	**445 671,00**

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 213

DÉLIBÉRATION

09.2022.118 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé		BP 2022	CA 2021	RS 2022	CO 2022	BP 2023
RUBRIQUE 3111 : CONSERVATOIRES						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 300,00	901,81		2 300,00	2 300,00
60612	ENERGIE				-	
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	17 630,00	17 208,48	15 926,48	33 556,48	33 556,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	10 467,00	14 012,89	3 686,02	14 153,02	14 154,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		554,88		-	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00			1 000,00	1 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 200,00	3 483,47	500,00	3 700,00	3 200,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000,00	718,77	500,00	2 500,00	2 000,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES				-	
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	17 000,00	9 842,64		17 000,00	17 000,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	26 850,00	1 000,00		26 850,00	28 850,00
61358	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	2 200,00			2 200,00	2 200,00
61521	ENTRETIEN DES TERRAINS		1 650,55		-	
615221	BATIMENTS PUBLICS				-	
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	1 000,00	11 949,58	3 000,00	4 000,00	1 000,00
6156	MAINTENANCE	8 750,00	11 858,78	1 000,00	9 750,00	8 750,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE		718,72		-	
6241	TRANSPORTS DE BIENS				-	
6234	RECEPTIONS	1 000,00			1 000,00	1 000,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE				-	
6283	FRAIS NETTOYAGE LOCAUX	31 500,00	30 486,51		31 500,00	31 500,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	4 000,00	4 028,77		4 000,00	4 000,00
63513	AUTRE IMPOTS LOCAUX		850,10		-	
6354	DROIT D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	700,00			700,00	700,00
TOTAL RUBRIQUE 3111 CHAPITRE 011		129 597,00	109 823,70	24 612,50	154 209,50	149 210,00

RUBRIQUE 313 : BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 000,00	2 759,61		2 000,00	2 000,00
60612	ENERGIE				-	
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	19 168,00	17 180,73	14 334,42	33 502,42	11 000,00
60612-2	ENERGIE -GAZ	3 377,00	4 783,94	5 659,35	9 096,35	10 230,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	8 234,00	6 958,30		8 234,00	7 029,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		3 165,85		-	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 200,00	3 499,75		2 200,00	2 200,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		521,85		-	
61521	ENTRETIEN DES TERRAINS		225,67	3 500,00	3 500,00	
615221	BATIMENTS PUBLICS			1 800,00	1 800,00	
6156	MAINTENANCE	10 000,00	9 890,97	1 300,00	11 300,00	10 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	28 895,00	8 438,81		28 895,00	28 895,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS		5 142,82		-	
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	200,00	165,93		200,00	200,00
TOTAL RUBRIQUE 313 CHAPITRE 011		74 074,00	62 739,83	26 593,77	100 667,77	71 553,00

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 214

DÉLIBÉRATION

09.2022.118 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé		BP 2022	CA2021	RS 2022	CO 2022	BP 2023
RUBRIQUE 321 : SALLES DE SPORTS, GYMNASES						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 200,00	5 598,65		5 200,00	5 200,00
60612	ENERGIE				-	
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	58 417,00	43 369,05	23 625,45	82 042,45	84 100,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	30 739,00	27 932,48		30 739,00	28 212,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	600,00	580,64		600,00	600,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 600,00	2 438,01		2 600,00	2 600,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	8 000,00	7 359,96	2 400,00	10 400,00	10 250,00
61521	TERRAINS		13,19		-	
6156	MAINTENANCE	29 850,00	31 472,80	1 170,00	31 020,00	28 000,00
TOTAL RUBRIQUE 321 CHAPITRE 011		135 406,00	118 764,38	27 195,45	162 601,45	158 962,00
RUBRIQUE 322 : TERRAIN DE SPORT						
6156	MAINTENANCE					350,00
TOTAL RUBRIQUE 322 CHAPITRE 011						350,00
RUBRIQUE 3232 : PISCINES						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	120 000,00	62 596,61		120 000,00	117 500,00
60612	ENERGIE				-	
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	117 188,00	88 607,82	55 597,25	172 785,25	72 785,00
60612-2	ENERGIE - GAZ	48 359,00	57 150,25	70 340,50	118 699,50	60 000,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	39 313,00	34 791,54		39 313,00	15 000,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	19 160,00	8 933,74	3 463,00	22 623,00	19 160,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 000,00	6 353,41		7 000,00	7 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	12 500,00	11 508,72	2 900,00	15 400,00	15 000,00
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	840,00			840,00	840,00
61358	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	3 500,00	2 678,40		3 500,00	3 500,00
615221	BATIMENT				-	
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	1 000,00			1 000,00	1 000,00
6156	MAINTENANCE	11 000,00	11 608,74	4 322,00	15 322,00	11 000,00
6283	FRAIS NETTOYAGE DES LOCAUX				-	
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		899,14		-	
TOTAL RUBRIQUE 3232 CHAPITRE 011		379 860,00	285 628,37	136 622,75	516 482,75	322 785,00
RUBRIQUE 3381 : CENTRES D'ANIMATION						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	4 700,00	2 659,04		4 700,00	4 700,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	52 461,00	56 824,47	45 023,39	97 484,39	50 000,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	26 009,00	12 565,00		26 009,00	12 691,00
611	CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 872 065,00	1 732 457,56	2 326,00	1 874 391,00	1 872 063,00
6156	MAINTENANCE	135,00	-		135,00	135,00
TOTAL RUBRIQUE 3381 CHAPITRE 011		1 955 370,00	1 804 506,09	47 349,39	2 002 719,39	1 939 591,00

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 215

DÉLIBÉRATION

09.2022.118 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé		BP 2022	CA 2021	BS 2022	CD 2022	BP 2023
RUBRIQUE 4221 : CRECHES						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	19 342,00	44 954,06	10 000,00	29 342,00	19 000,00
60612	ENERGIE				-	
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	85 354,00	97 763,44	105 363,71	190 677,71	90 678,00
60612-2	ENERGIE - GAZ	14 119,00	21 197,42	29 112,92	43 231,92	45 574,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	7 889,00	5 491,55		7 889,00	5 564,00
60623	ALIMENTATION	293 039,00	260 649,40	52 006,00	345 045,00	290 000,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	67 606,00	54 251,26	2 529,00	70 135,00	68 000,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	20 840,00	24 254,27	1 225,00	22 065,00	21 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	30 000,00	52 331,00	18 855,00	48 855,00	30 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 000,00	5 854,11		5 000,00	5 000,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	51 247,00	33 455,40	17 644,00	68 891,00	51 000,00
614	CHARGES LOCATIVES, DE COPROPRIETE	35 574,00	26 317,69	5 380,00	40 954,00	35 000,00
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	6 000,00	3 076,83		6 000,00	6 000,00
615221	BATIMENTS PUBLICS				-	
6156	MAINTENANCE	20 714,00	20 216,92	5 000,00	25 714,00	21 000,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE				-	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISEMENT	3 000,00			3 000,00	3 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	244 138,00	242 474,66	209,00	244 347,00	244 000,00
6288	SERVICES EXTERIEURS		600,96		-	
TOTAL RUBRIQUE 4221 CHAPITRE 011		903 822,00	892 912,97	247 324,63	1 151 146,63	894 796,00

RUBRIQUE 511 : ESPACES VERTS						
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 500,00	20 214,43	7 000,00	12 500,00	12 500,00
60612	ENERGIE				-	
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	1 960,00	6 460,30	10 637,59	12 597,59	12 598,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	12 512,00	15 082,69	13 101,00	25 613,00	12 512,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	13 500,00	13 294,53	1 519,00	15 019,00	13 500,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	117 660,00	121 949,69	40 000,00	157 660,00	131 660,00
61358	AUTRE LOCATION MOBILIERE			- 19 101,00	- 19 101,00	
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	26 770,00	37 134,52	10 700,00	37 470,00	37 470,00
615221	ENTRETIEN DE BATIMENTS PUBLICS	4 000,00			4 000,00	4 000,00
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS IMMOBILIERS	5 000,00	3 674,75		5 000,00	5 000,00
6156	MAINTENANCE	4 500,00	15 646,24	16 109,00	20 609,00	20 500,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE		7 536,51	21 800,00	21 800,00	31 400,00
TOTAL RUBRIQUE 511 CHAPITRE 011		191 402,00	241 113,66	101 765,59	293 167,59	281 140,00

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 216

DÉLIBÉRATION

09.2022.118 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

Rubrique / Article / Libellé		BP 2022	CA 2021	BS 2022	CD 2022	BP 2023
RUBRIQUE 0281 : ADMINISTRATION GENERALE						
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT LOCAL	100 000,00	77 600,21	166 075,23	266 075,23	100 000,00
RUBRIQUE 0381 : CONSEIL DE QUARTIER						
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT LOCAL	41 320,00	-	82 640,00	123 960,00	41 320,00
TOTAL RUBRIQUE DOTATION D'INVESTISSEMENT		141 320,00	77 600,21	248 715,23	390 035,23	141 320,00

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 217

DÉLIBÉRATION

09.2022.118 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT

RECAPITULATIF DES DEPENSES PAR ARTICLE

Rubrique / Article / Libellé		BP 2022	CA 2021	BS 2022	CO 2022	BP 2023
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	266 677,00	199 643,91	17 000,00	283 677,00	260 081,00
6012	ENERGIE					
60612-1	ENERGIE -ELECTRICITE	529 716,00	512 093,22	431 553,16	961 269,16	507 155,00
60612-2	ENERGIE -GAZ	124 171,00	160 358,75	208 443,62	332 614,62	233 846,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	304 448,00	260 632,70	3 686,00	308 134,00	228 138,00
60623	ALIMENTATION	293 039,00	286 515,32	52 006,00	345 045,00	290 000,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	91 216,00	73 032,55	10 339,85	101 555,85	91 610,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	54 640,00	64 307,12	4 225,00	58 865,00	57 600,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	186 712,00	258 213,10	77 756,00	264 468,00	191 462,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	38 200,00	45 736,93	10 500,00	48 700,00	40 200,00
6065	LIVRES,DISQUES,CASSETTES	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	154 192,00	127 506,22	0,00	154 192,00	154 192,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	72 847,00	53 602,49	19 163,00	92 010,00	72 600,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS	2 012 565,00	1 364 249,89	42 326,00	2 054 891,00	2 026 565,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	90 811,00	68 469,13	5 550,00	96 361,00	90 811,00
61351	LOCATION VEHICULES TAM	117 000,00	60 652,49	0,00	117 000,00	117 000,00
61358	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	13 700,00	16 344,95	-19 101,00	-5 401,00	13 700,00
614	CHARGES LOCATIVES, DE COPROPRIETE	39 174,00	31 371,09	6 280,00	45 454,00	38 600,00
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	32 770,00	43 167,62	14 200,00	46 970,00	43 470,00
615221	BATIMENTS PUBLICS	256 846,00	312 578,70	66 285,32	323 131,32	264 965,00
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	10 050,00	22 436,70	3 000,00	13 050,00	10 050,00
6156	MAINTENANCE	147 773,00	149 116,24	39 421,00	187 194,00	162 559,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE	5 549,00	2 623,69	0,00	5 549,00	5 549,00
6184	VERSEMENTS ORG. FORMATION	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
62268	AUTRES HONORAIRES	0,00	8 340,00	0,00	0,00	0,00
6232	FETES ET CEREMONIES	35 000,00	23 297,06	0,00	35 000,00	35 000,00
6234	RECEPTIONS	2 500,00	12 027,65	0,00	2 500,00	2 500,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	31 000,00	68 787,64	40 000,00	71 000,00	31 000,00
6238	PUBLICITE PUBLICATION RELAT PUBLIQUES -DIVERS	10 000,00	3 292,61	10 000,00	20 000,00	10 000,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	17 323,00	8 680,71	0,00	17 323,00	17 323,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	56 752,00	33 733,90	0,00	56 752,00	56 752,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	7 000,00	22 487,94	21 800,00	28 800,00	38 400,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	365 385,00	346 468,96	15 209,00	380 594,00	365 247,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	127 010,00	146 232,25	32 888,00	159 908,00	120 818,00
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	200,00	814,03	0,00	200,00	200,00
6354	DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	700,00	0,00	0,00	700,00	700,00
CH 65/ 6583	INTERETS MORATOIRES	50,00	0,00	0,00	50,00	50,00
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT LOCAL	141 320,00	77 600,21	248 715,21	390 035,21	141 320,00

TOTAL DES DEPENSES	5 640 346,00	5 344 615,85	1 361 346,20	7 001 692,20	5 723 413,00

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 218

DÉLIBÉRATION

09.2022.118 (suite)

ETAT SPECIAL DU 9ème ARRONDISSEMENT

Budget Primitif 2023 Fonctionnement

Fonction et nature	Libellés	Budget Primitif 2023
Fonction 020	**ADMINISTRATION GENERALE**	
Chapitre 74	**DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**	
748711	DOTATION D'ANIMATION LOCALE RECUE	459 783
748721	DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	5 122 310
	Total chapitre 74	**5 582 093**
	Total Fonction 020	5 582 093
	TOTAL RECETTES	**5 582 093**

Budget Primitif 2022 Investissement

Fonction et nature	Libellés	Budget Primitif 2023
Fonction 020	**ADMINISTRATION GENERALE**	
Chapitre 45	**COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE**	
458201	DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	141 320
	Total chapitre 45	**141 320**
	Total Fonction 020	141 320
	TOTAL RECETTES	**141 320**

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement
Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 219

DÉLIBÉRATION 09.2022.118 (suite)

Opérations retenues pour le projet de BP 2023 au titre des IIL 2023 pour le 9e arrondissement de Paris

Type AP	Direction	Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2023 - IIL 2023
IIL	DAC	40002	Enseignement artistique	CMA Nadia et LBI Boulanger - Travaux de Modernisation et de réaménagement de l'auditorium	200 000
Sous-total DAC					200 000
IIL	DASCO	80001	Travaux écoles 1er degré	EE 10 Clichy - Création de gradin en bois et d'un abri vélos	45 000
				EE 15 Turgot - Rénovation de la salle des adultes	40 000
				EE 21, Milton - Peinture des deux niveaux de circulation	40 000
				EE 32 Buffault - Peinture des deux cages descaliers et pose de faïence autour des points d'eau sur palier	45 000
				EM 11 Grange Batelière - Création d'une buanderie au niveau 1, rénovation de la salle des agents	21 000
				EM 12 Clauzel - Remplacement de la baie vitrée de la salle des adultes	42 000
				EM 22 Rochechouart - rénovation de la salle des adultes	45 000
				EM 30 Rodier - Ravalement des murs de la cour, pose de prises d'escalade et d'un sol souple	65 000
				EP 12 Chaptal - Peinture des couloirs et du préau, réfection du sol du préau	45 000
				EP 12 Chaptal - Peinture du réfectoire, dépose des panneaux acoustiques et mise en peinture des briques	45 000
				EP 5 Milton - côté maternelle: peinture du hall, des circulations et des 5 locaux classes	45 000
				GS 9 Blanche - Réfection de l'escalier et des paliers haut et bas côté maternelle	40 000
Sous-total DASCO					518 000
IIL	DDCT	14008	Mairies d'arrondissement	Mairie du 9ème - Réaménagement des services et des accès au restaurant administratif	47 677
Sous-total DDCT					47 677
IIL	DFPE	30001	Rénovation et entretien crèches	CC 13 Turgot - reprise des infiltrations de la buanderie	15 000
				CC 13 Turgot - Remise en état de la peinture de l'escalier de secours et création d'un local de rangement en dessous	55 000
				CC 13 Turgot - Réfection du local des ajeeris	40 000
				CC15 Tour Auvergne - Restructuration des sections du 1er étage	90 000
				CC 15 Tour Auvergne -cour du rdc : remplacement sol souple et reprise murs	65 000
				CC Victor Massé - Optimisation de la lingerie	15 000
				MG 21 Provence - Modernisation de l'espace de change au rdc	19 000
Sous-total DFPE					299 000
IIL	DJS	88002	Centres d'animation	CPA J Bravo - Modification du garde-corps de l'escalier de la salle de spectacles	10 000
				CPA J Bravo - Relevage du lustre de la salle de spectacles	10 000
		88003	Equipements sportifs	SS Buffault -Rénovation des peintures, sol, faux-plafond et éclairage de toutes les circulations	50 000
Sous-total DJS					70 000

TOTAL PROGRAMMATION IIM	1 134 677
ENVELOPPE	1 134 677

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22

N° de page 220

DÉLIBÉRATION 09.2022.118 (suite)

Opérations retenues pour le projet de BP 2023 IIL 2023 9e arrondissement de Paris

Type AP	Direction	Numéro d'AP	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2023
IIL	DEVE	23004	Entretien des espaces verts	Square Berlioz - Travaux de maintenance	30 000
				Square d'Estienne d'Orves - Rénovation du jardin (Tranche 2/2)	220 000
				Square d'Estienne d'Orves - Travaux de serrurerie	100 000
Sous-total DEVE					**350 000**
IIL	DVD	61002	Aménagements urbains/sécurité	Végétalisation de la rue Rochambeau	100 000
				Réaménagement de la Place Pigalle	110 000
				Végétalisation de la rue de l'agent Bailly	33 000
		61005	Patrimoine de voirie	Reprise chaussée rue Hippolyte Lebas	75 000
Sous-total DVD					**318 000**

TOTAL PROGRAMMATION MA	668 000
ENVELOPPE	668 000

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

- 7 NOV. 2022

Millésime	N° de page
22	221

CONSEIL DU 9e

DÉLIBÉRATION 09.2022.118 (suite)

VILLE DE PARIS

Paul SIMONDON
Adjoint à la Maire de Paris
chargé des Finances, du Budget, de la Finance verte
et des Affaires générales

COURRIER ARRIVÉ LE
25 OCT. 2022
CABINET DU MAIRE

Paris, le 14 octobre 2022

Madame la Maire,

En application des articles L.2511-40 et L.2511-41 du Code général des collectivités territoriales, le montant des dotations affectées à chaque état spécial d'arrondissement, sur la base des montants globaux approuvés par le Conseil de Paris lors de sa séance des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022 (2022 DFA 44), doit être notifié aux maires d'arrondissement avant le 1er novembre.

Les montants des dotations attribuées à votre état spécial au titre du Budget Primitif 2023 sont les suivants :

Dotation d'animation locale	459 783 €
Dotation de gestion locale	5 122 310 €
Dotation d'investissement	141 320 €
Total ESA	**5 723 413 €**

Je vous rappelle que l'état spécial décliné par chapitre et par article doit être adopté en équilibre réel par le Conseil d'Arrondissement, puis adressé à la Maire de Paris dans le mois qui suit la présente notification. L'état spécial de chaque arrondissement sera ensuite soumis au Conseil de Paris des 13, 14, 15 et 16 decembre 2022, en même temps que le projet de budget général dont il constitue une annexe.

S'agissant de l'animation locale, l'inscription proposée tient compte des modalités de répartition définies dans la délibération 2022 DDCT 60 pour 2023.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, à l'expression de mes sentiments distingués.

Paul SIMONDON

Madame Delphine BÜRKLI
Maire du 9ème arrondissement
Mairie du 9ème arrondissement
6, rue Drouot
75436 PARIS Cedex 09

Hôtel de Ville – 5 rue de Lobau 75004 Paris – Tél. : 01 42 76 59 45 – paul.simondon@paris.fr

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 222

CONSEIL DU 9e

DÉLIBÉRATION 09.2022.119 (2022.DDCT.64)

SUBVENTIONS (54 000 EUROS) AU TITRE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN ET ASSOCIATIF À 16 ASSOCIATIONS DONT LES ASSOCIATIONS MOSAÏQUES 9 (4 000 EUROS) ET TOUT AUTRE CHOSE (3 000 EUROS) SISES DANS LE 9E ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE:

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DDCT.64.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 223

DÉLIBÉRATION 09.2022.120 (2022.DDCT.103)

ACTUALISATION DE LA CHARTE DU BUDGET PARTICIPATIF.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte des arrondissements adoptée lors du Conseil de Paris de novembre 2010 ;

Vu la charte parisienne de la participation citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris de décembre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission parisienne du débat public en date du 10 octobre 2018 ;

Vu la délibération citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris d'octobre 2019 ;

Vu la charte du Budget Participatif adoptée à l'unanimité lors du Conseil de Paris de février 2022 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris l'adoption de la nouvelle charte du Budget Participatif ;

Considérant que le Budget Participatif est un dispositif évolutif construit en concertation avec les élus d'arrondissement, les agents de la Ville de Paris et les Parisiens eux-mêmes ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE:

Article unique : Le Conseil du 9e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient par 12 voix et 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) sur le projet de délibération 2022.DDCT.103.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 224

CONSEIL DU 9e

DÉLIBÉRATION VŒU 09.2022.121

VŒU À LA MAIRE DE PARIS, DÉPOSÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9E, RATTACHÉ AU PROJET DE DÉLIBÉRATION 2022.DDCT.103, RELATIF À L'ACTUALISATION DE LA CHARTE DU BUDGET PARTICIPATIF.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Est adopté par 11 voix pour, 2 voix contre (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil) le vœu suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte des arrondissements adoptée lors du Conseil de Paris de novembre 2010 ;

Vu la charte parisienne de la participation citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris de décembre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission parisienne du débat public en date du 10 octobre 2018 ;

Vu la délibération citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris d'octobre 2019 ;

Vu la charte du budget participatif adoptée à l'unanimité lors du Conseil de Paris de février 2022 ;

Vu la délibération 2022.DDCT.103 relative à l'actualisation de la charte du budget participatif ;

Considérant que, dans le projet de charte, il est fait mention sans plus de précision d'une enveloppe budgétaire dédiée par arrondissement mais non chiffrée ;

Considérant le système de vote actuel au jugement majoritaire qui mentionne que « les idées ayant obtenu la meilleure appréciation des votants, sous réserve qu'elles aient recueilli davantage d'avis favorables que défavorables » ;

Considérant qu'auparavant les procédures de dépouillement se déroulaient dans les mairies d'arrondissement au plus près du terrain et des votants ;

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 225

DÉLIBÉRATION VŒU 09.2022.121

Considérant que l'entretien des écoles et des équipements, et de l'espace public de manière générale, qui doit demeurer des prérogatives fortes des collectivités pour des raisons évidentes de sécurité et d'hygiène, ne saurait en aucun cas devoir relever d'un vote au jugement majoritaire dans le cadre d'un budget participatif ;

Considérant les enjeux urgents d'adaptation aux changements climatiques notamment par la réalisation de cours oasis dans les crèches, écoles et collèges ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **retire de l'ordre du jour du Conseil de Paris l'étude de la délibération DDCT.103 tant que les enveloppes budgétaires par arrondissement n'auront pas été discutées avec chaque maire d'arrondissement ;**

- **prenne en compte le nombre d'habitants mais également de salariés et de touristes sur les territoires concernés dans la fixation du montant des enveloppes par arrondissement ;**

- **revienne au mode de vote précédent qui était beaucoup plus lisible des habitants et qu'à défaut introduise dans la charte la nuance importante suivante « un projet ne pourra pas être déclaré lauréat s'il a engrangé plus d'avis défavorables qu'un tiers des autres projets soumis au vote » ;**

- **revienne au mode de dépouillement précédent, qui avait lieu dans chaque mairie d'arrondissement, pour permettre aux habitants concernés d'y assister et réduise à 48h le temps écoulé entre la clôture du scrutin et la proclamation des résultats ;**

- **spécifie dans la charte que les projets déposés par les habitants ne peuvent pas concerner des questions d'entretien courant des équipements municipaux et en particulier des établissements de petite enfance et scolaire, le budget participatif ne pouvant pas se substituer aux obligations évidentes d'une municipalité ;**

- **engage la collectivité dans une culture du résultat en mentionnant dans la charte que tout projet proposé au vote des Parisiens devra pouvoir être réalisé dans l'année qui suit.**

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 226

CONSEIL DU 9e

DÉLIBÉRATION 09.2022.122 (2022.DLH.144)

APPROBATION DES ÉLÉMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021 DE LA 1RE CONCESSION AVEC LA SOREQA ET AVENANT N° 16.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération 2014.SGCP.1 du Conseil de Paris du 5 avril 2014 donnant délégation de pouvoir à la Maire de Paris d'exercer au nom de la commune les droits de préemption dans tous les cas prévus par le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération 2010.DLH-DU-DDEEES.102 du Conseil de Paris des 5 et 6 juillet 2010 créant notamment une opération d'aménagement ayant pour objet de procéder au traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé et autorisant la signature avec la SOREQA d'un traité de concession d'aménagement lui confiant la réalisation de cette opération ;

Vu le traité de concession d'aménagement signé le 7 juillet 2010 entre la Ville de Paris et la SOREQA en exécution de la délibération précitée et ses 15 avenants successifs ;

Vu les délibérations 2018.DLH.15G et 2018.DLH.344 du Conseil de Paris des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 modifiant les statuts de la SOREQA ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris :

- le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) au 31 décembre 2021 ;
- l'actualisation du périmètre de l'opération d'aménagement précitée ;
- la signature avec la SOREQA d'un avenant n° 16 au traité de concession précité en conséquence ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE:

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DLH.144.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 227

DÉLIBÉRATION 09.2022.123 (2022.DLH.248-1)

RÉALISATION AU 9 DU RUE CARDINAL MERCIER (9E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 21 LOGEMENTS SOCIAUX (13 PLAI - 8 PLUS) PAR LA RIVP - SUBVENTION (2 429 072 EUROS).

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 21 logements sociaux (13 PLAI - 8 PLUS) à réaliser par la RIVP au 9 rue du Cardinal Mercier (9e) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE:

Article unique : Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 abstentions (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2022.DLH.248-1.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 228

DÉLIBÉRATION 09.2022.124 (2022.DLH.248-2)

RÉALISATION AU 9 DU RUE CARDINAL MERCIER (9E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 21 LOGEMENTS SOCIAUX (13 PLAI - 8 PLUS) PAR LA RIVP - GARANTIE DES PRÊTS PLAI ET PLUS PAR LA VILLE DE PARIS (2 460 440 EUROS).

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts PLAI et PLUS à contracter par la RIVP en vue du financement d'un programme d'acquisition-amélioration de 21 logements sociaux (13 PLAI - 8 PLUS) à réaliser au 9 rue du Cardinal Mercier (9e) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE:

Article unique : Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 abstentions (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2022.DLH.248-2.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 229

DÉLIBÉRATION 09.2022.125 (2022.DLH.258-1)

GARANTIE PAR LA VILLE DE PARIS D'UN EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À SOUSCRIRE PAR LA RIVP DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE RENOUVELLEMENT DE COMPOSANTS PORTANT SUR DIVERS IMMEUBLES DE SON PATRIMOINE.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts à contracter par la RIVP en vue du financement de travaux d'amélioration du patrimoine et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de logements répartis sur plusieurs arrondissements parisiens ;

Vu le projet du contrat 100056 visé en annexe 2 dudit projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DLH.258-1.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millesime 22 | N° de page 230

DÉLIBÉRATION 09.2022.126 (2022.DLH.258-2)

GARANTIE PAR LA VILLE DE PARIS D'EMPRUNTS À LA BANQUE POSTALE À SOUSCRIRE PAR LA RIVP DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE RENOUVELLEMENT DE COMPOSANTS PORTANT SUR DIVERS IMMEUBLES DE SON PATRIMOINE.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts à contracter par la RIVP en vue du financement de travaux d'amélioration du patrimoine et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de logements répartis sur plusieurs arrondissements parisiens ;

Vu les contrats LBP-00015911 et LBP-00015910 visés respectivement en annexes 3 et 4 dudit projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE:

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DLH.258-2.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 231

DÉLIBÉRATION 09.2022.127 (2022.DASCO.110)

CAISSES DES ÉCOLES - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS ET DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LES CAISSES DES ÉCOLES.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-29 et R.2111-9 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.212-10, R.212-27 et R.212-30 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.417-1 et L.417-2 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération 586 du Conseil de Paris des 26 et 27 décembre 1961 adoptant un statut type des caisses des écoles, notamment son article 18 qui prévoit que leur président administre leurs personnels ;

Vu la délibération 2021.DASCO.63 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024 ;

Vu le projet de délibération par lequel est approuvé le modèle de convention quinquennale de mise à disposition de moyens et de services et autorisant la Maire de Paris à signer ladite convention dans sa déclinaison pour chaque collège ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.110.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 232

DÉLIBÉRATION 09.2022.128 (2022.DSOL.106)

SCHÉMA SÉNIORS PARISIENS 2022-2026.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-5 et suivants ;

Vu le projet de schéma pour les senior s parisiens pour la période 2022-2026 ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE:

Article unique : Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2022.DSOL.106.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 233

DÉLIBÉRATION 09.2022.129 (2022.DJS.138)

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (32 500 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC UNE ASSOCIATION GESTIONNAIRE D'UN FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS ET DEUX ASSOCIATIONS JEUNESSE DONT L'ASSOCIATION MOSAÏQUES 9 SISE DANS LE 9E ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose l'attribution de subventions et la signature de conventions avec une association gestionnaire d'un foyer de jeunes travailleurs et deux associations de jeunesse parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE:

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DJS.138.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 234

DÉLIBÉRATION 09.2022.130 (2022.DJS.154)

SIGNATURE DES CONTRATS JEUNESSE DE PARIS CENTRE ET DES 9E, 12E, 13E, 14E, 15E, 17E, 19E ET 20E ARRONDISSEMENTS.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris la signature des contrats jeunesse de Paris-Centre et des 9e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 19e et 20e arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE:

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DJS.154.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 235

DÉLIBÉRATION 09.2022.131 (2022.DSOL.113)

SUBVENTIONS (1 024 824 EUROS) ET AVENANT RELATIF AU FONCTIONNEMENT DE MARAUDES D'INTERVENTION SOCIALE ET DE MARAUDES DOTÉES DE COMPÉTENCES INTERDISCIPLINAIRES POUR DES PERSONNES SANS-ABRI À PARIS, DONT 254 892 EUROS À L'ASSOCIATION EMMAÜS SOLIDARITÉ QUI INTERVIENT DANS LE 9E ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer à plusieurs organismes, au titre de l'exercice 2022, des subventions de fonctionnement pour leurs projets de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires visant à rencontrer des personnes vivant dans la rue et à les accompagner vers la sortie de l'exclusion et la réinsertion sociale ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE:

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DSOL.113.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 236

DÉLIBÉRATION 09.2022.132 (2022.DCPA.21)

PRÉSENTATION DU BILAN DES DÉLIBÉRATIONS GLOBALES PORTANT SUR LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ADOPTÉES ENTRE 2015 ET 2022, DONT LA DÉLIBÉRATION 2022.DCPA.13 - CRÈCHE 11 RUE DROUOT (9E ARRONDISSEMENT) - RESTRUCTURATION - APPROBATION DU PRINCIPE DE L'OPÉRATION, AUTORISATION DE DÉPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES ET DE SOLLICITER TOUT FINANCEMENT EXTÉRIEUR.

COMMUNICATION AU CONSEIL DE PARIS

Le Conseil du 9e arrondissement,

La Direction des constructions publiques et de l'architecture, dans le cadre des programmes d'investissement de la Ville de Paris, conduit de nombreuses opérations en matière d'équipements publics. Il s'agit d'opérations d'entretien, de rénovation, d'extension ou de création de bâtiment répondant à des besoins dans différents domaines : culture, sport, petite enfance, social, scolaire et administratif. Ces opérations s'inscrivent dans la démarche de la collectivité d'amélioration et de rééquilibrage territorial des services publics. Ces investissements se situent en grande partie dans les « quartiers populaires » (quartier en politique de la ville et/ou dans les grands projets de renouvellement urbain).

La présente communication, conformément au Code général des collectivités territoriales, porte sur les opérations importantes qui ont fait l'objet d'une délibération dite « globale » votée par le Conseil de Paris. Cette communication présente le lancement d'un projet de construction ou de rénovation d'un équipement.

Ces opérations sont l'occasion de mettre en place les différents plans initiés par la Ville : Plan climat air énergie, Plan pluie, Plan biodiversité, Plan résilience et Plan accessibilité. La recherche d'une qualité architecturale, le respect des objectifs environnementaux et de performance énergétique permettent aux nouveaux équipements publics de se distinguer par leur qualité d'usage et leur robustesse, leur sobriété tout en recherchant des solutions innovantes.

Plus que jamais, les choix de méthodes constructives, en favorisant la réhabilitation à la démolition-reconstruction, avec des matériaux biosourcés (paille, bois, chanvre…), géosourcés (terre crue et pierre) ou innovants (carton, tissus…) issus de l'économie circulaire et des circuits courts (fournisseurs en Île-de-France) permettent d'enclencher la transformation écologique des bâtiments municipaux. Ils feront de ces bâtiments des constructions plus vertueuses et réduiront leur empreinte environnementale en réduisant les émissions de CO2.

DÉLIBÉRATION 09.2022.132 (2022.DCPA.21) (suite)

Dans le contexte actuel, l'attention s'est tout particulièrement portée sur la sobriété énergétique des projets et sur le recours au réseau de chaleur lorsque cela a été pertinent. Ainsi, les projets sont une occasion d'accélération dans la mise en œuvre des actions de performances énergétiques. L'objectif du Plan climat de baisse de la consommation de – 60 % à l'horizon 2050 est anticipé à chaque fois que cela est possible, l'installation de panneaux photovoltaïques et de dispositif de récupération de chaleur est systématiquement envisagée et intégré lorsque cela est pertinent.

Des innovations sont aussi étudiées lorsqu'elles sont possibles comme la récupération de chaleur sur les eaux grises.

Il convient de noter que l'économie générale des projets a été marquée par une hausse des prix résultant de la conjoncture internationale (rupture d'approvisionnement des matériaux et des couts de l'énergie) et des conséquences de la crise COVID : ajournement pendant deux mois des chantiers au 1er semestre 2020, mise en place des nouvelles conditions sanitaires dictées par l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, et des prestations intellectuelles supplémentaires (maîtrise d'œuvre, coordonnateur de sécurité et de prévention de la santé).

Afin de répondre à cette ambition, la DCPA poursuit son engagement dans la démarche collaborative et partenariale du Comité de la transition écologique du bâti pour trouver des solutions techniques qui pourront être répliquées par l'ensemble des maîtrises d'ouvrage exerçant sur le territoire parisien.

Enfin, le programme de travaux impactant durablement le paysage urbain et le quotidien des Parisiens, l'implication des habitants dans le processus de conception et de réalisation des projets amplifié en 2021 se poursuit. Outre leur participation à la sélection des maîtrises d'œuvre, commissions et jurys d'architecture, les Parisiens, les conseils de quartier, les usagers et les membres associatifs sont associés aux actions de médiation, de concertation, de suivi de chantier (pour réduire les impacts du chantier) et à l'organisation de visites et de conférences. Les habitants participent ainsi à toutes les étapes de projet, de la conception à la livraison. Le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de Paris a été chargé d'apporter, sur ce point, son concours à la Ville. Ainsi, au cours des dernières années, chaque opération a été l'occasion de visites commentées de chantier et de conférences thématiques.

OPÉRATIONS FAISANT L'OBJET D'UNE DÉLIBÉRATION :

Délibération adoptée en 2017 :
- 2017.DPA.3 - Contrat de performance énergétique piscines - (livraison 2023)

Délibération adoptée en 2022 :
- 2022.DCPA.13 - Crèche Drouot (9e) - Restructuration (livraison 2025)

Cette communication ne fait pas l'objet de vote.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 238

DÉLIBÉRATION 09.2022.133 (2022.DEVE.88)

SUBVENTIONS (67 280 EUROS) À 9 ASSOCIATIONS PARISIENNES, DONT LES ASSOCIATIONS PULSART ET FAIR(E) UN MONDE ÉQUITABLE, POUR LEURS ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SENSIBILISATION À UNE ALIMENTATION DURABLE DANS LE 9E ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver le versement de subventions à 9 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE:

Article unique : Le Conseil du 9e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient par 10 voix et 4 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2022.DEVE.88.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 239

DÉLIBÉRATION 09.2022.134 (2022.DVD.131)

PLAN VÉLO 2021-2026 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE 6 CONVENTIONS FINANCIÈRES AVEC LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE RELATIVE À DES SUBVENTIONS POUR PLUSIEURS AMÉNAGEMENTS CYCLABLES.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu la délibération 2021.SG.84 relative à l'adoption du Plan Vélo 2021-2026 présentée en séance du Conseil de Paris de novembre 2021 ;

Vu la délibération du conseil régional d'Île-de-France CR.2017-77 du 19 mai 2017 relative au Plan Vélo régional ;

Vu la délibération n° CP.2020-272 du 27 mai 2020 approuvant le dispositif de soutien au RER-V et l'adaptation du Plan Vélo régional ;

Vu la délibération n° CP.2022-079 du conseil régional d'Île-de-France du 23 mars 2022 ;

Vu la délibération n° CP.2022-151 du conseil régional d'Île-de-France du 20 mai 2022 ;

Vu la délibération n° CP.2021-415 du conseil régional d'Île-de-France du 19 novembre 2021 ;

Vu la délibération n° CP.2021-253 du conseil régional d'Île-de-France du 22 juillet 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DVD.131.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 240

DÉLIBÉRATION VŒU 09.2022.135

VŒU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE PARIS EN COMMUN RELATIF À L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE 9E.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Est rejeté par 10 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (M. Pierre Maurin), Mme Frédérique Dutreuil ne prenant pas part au vote, le vœu suivant :

Considérant que la Mairie d'arrondissement détient la charge de l'attribution des logements sociaux selon la répartition des quotas établis entre la Préfecture, la Mairie de Paris et la Mairie d'arrondissement ;

Considérant les tensions actuelles rencontrées dans le secteur du logement dans le 9e, et les difficultés d'accéder à des loyers raisonnables, malgré une ambition forte de la Ville de Paris qui l'amène à respecter la part de 25 % de logements sociaux sur l'ensemble du parc locatif parisien (ce qui n'est pas le cas dans l'ensemble des arrondissements, et notamment dans le 9e) ;

Considérant que plusieurs arrondissements parisiens ont mis en place une démarche de transparence pour communiquer publiquement les critères de sélection permettant à tous les citoyens d'avoir accès aux éléments pris en compte dans les choix d'attribution de logements sociaux ;

Considérant le devoir de transparence de la Mairie du 9e vis-à-vis de ses administrés au vu de la responsabilité qui est la sienne en matière de logements ;

Considérant l'importance d'assurer une continuité du service public et notre devoir de prioriser l'accès aux logements à loyer modéré pour les professionnels de la ville de Paris œuvrant au quotidien au service des Parisiens et des Parisiennes ;

Considérant notre ambition d'améliorer continuellement le rapport de confiance entre les administrés et les responsables publiques, sur un sujet que nous considérons comme majeur ;

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 241

DÉLIBÉRATION VŒU 09.2022.135 (suite)

Sur proposition de Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, et de Camille Vizioz-Brami, Conseillère d'arrondissement, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- **que les critères de pré-sélection utilisés par la Mairie du 9e dans l'analyse des demandes via Loc'Annonces ou par sélection dans le fichier des demandeurs (AIDA), soient officiellement indiqués sur le site de la Mairie d'arrondissement et ainsi accessibles aux citoyens, à l'instar de la publication de la grille de cotation sur le site Paris.fr. La cotation des demandes instituée par la loi Élan ;**

- **qu'un bilan des attributions soit présenté une fois par an au Conseil d'arrondissement et aux membres de la commission : nombre de logements ayant fait l'objet d'une désignation, catégorie des logements, nombre de logements dédiés aux agents ville ; ces chiffres pourront être transmis par la DLH ;**

- **que le respect du ratio de 25 % d'attribution de logements à des agents du service public parisien soit une priorité pour la commission d'attribution du 9e ;**

- **que les dossiers relevant de DALO soient effectivement considérés comme prioritaires et que la commission repositionne en priorité ces dossiers d'une commission à l'autre si la demande n'a pas abouti entre temps.**

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 242

DÉLIBÉRATION VŒU 09.2022.136

VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI, ALEXIS GOVCIYAN ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA DÉNOMINATION D'UNE RUE OU D'UN LIEU EMBLÉMATIQUE DE L'ARRONDISSEMENT PORTANT LE NOM DE MADELEINE PAULIAC.

Le Conseil du 9e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

DÉLIBÈRE :

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant que Madeleine Pauliac (1912-1946), Croix d'or de première classe, Chevalier de la Légion d'honneur et Croix de guerre (1939-1945) avec palme à titre posthume, était une pédiatre et résistante française, indépendante et libre ;

Considérant que Madeleine Pauliac était attachée à la ville de Paris où elle suivit ses études de médecine ;

Considérant que Madeleine Pauliac était une femme médecin ayant mis ses compétences au service de la Résistance, d'abord en France, où elle participa à la libération de Paris, puis en Pologne ;

Considérant que Madeleine Pauliac s'est vue confier en 1944 par le général de Gaulle une mission sanitaire dans le cadre du rapatriement de cinq cent mille ressortissants français ;

Considérant son engagement au sein de la Croix-Rouge, au sein de l'Escadron bleu et au service de religieuses violées à qui elle a apportés des soins pédiatriques clandestins ;

Considérant son rôle sanitaire et son humanisme à l'égard des plus vulnérables et au péril de sa propre vie ;

Considérant le symbole fort que représenterait la dénomination d'une rue ou d'un lieu emblématique de l'arrondissement ;

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 243

DÉLIBÉRATION VŒU 09.2022.136 (suite)

Mme Delphine Bürkli, M. Alexis Govciyan et l'exécutif du 9e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **saisisse la commission de dénomination des rues, places et équipements de Paris afin d'attribuer le nom de « Madeleine Pauliac » à l'une des deux bibliothèques Drouot ou Valeyre.**

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime 22 | N° de page 244

DÉLIBÉRATION

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

(FEUILLE DE PRÉSENCE CI-ANNEXÉE)

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9e arrondissement

Sébastien LEPARLIER

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 9e

- 7 NOV. 2022

Millésime	N° de page
22	245

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 7 NOVEMBRE 2022 À 18H30

FEUILLE DE PRESENCE

NOMS	ÉMARGEMENTS
Mme Delphine BÜRKLI, Maire	
M. Sébastien DULERMO	procuration → D Bürkli → 19h12
Mme Adeline GUILLEMAIN	→ Depart 19h48 procuration Maud Lelievre
M. Jean-Pierre PLAGNARD	
Mme Virginie MERGOIL	Depart 20h42. procuration alexis Govciyan
M. Jean-Baptiste GARDES	
M. Alexis GOVCIYAN	
Mme Maud LELIEVRE	
M. Nicolas COUR	
Mme Lorraine GAY	
M. Arnaud NGATCHA	Pouvoir Camille Vizioz-Brami
Mme Frédérique DUTREUIL	
Mme Camille VIZIOZ-BRAMI	
M. Pierre MAURIN	